

DECRET N° 2010-040 DU 16 FEVRIER 2010

portant promotion des Sous-lieutenants au grade de Lieutenant des Forces Armées Béninoises à titre de régularisation.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2007-494 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu** le décret n° 80-34 du 11 février 1980 portant déblocage total et définitif des avantages financiers correspondant aux avancements des Agents Permanents de l'Etat et des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises pour compter du 1^{er} janvier 1980 ;
- Vu** le décret n° 2008-684 du 22 décembre 2008 portant nomination des élèves officiers au grade de Sous-lieutenant des Forces Armées Béninoises ;
- Sur** proposition du Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Les Sous-lieutenants dont les noms suivent sont nommés au grade de lieutenant à titre de régularisation pour compter du 1^{er} octobre 2009.

Handwritten signature

Il s'agit de :

ARMEE DE TERRE

- Sous-lieutenant ADJAÏ Edouardine ;
- Sous-lieutenant ADJOVI Patrick ;
- Sous-lieutenant AHANHANZO G. Benjamin ;
- Sous-lieutenant AKANDE O. Luc ;
- Sous-lieutenant ALI OROU Abdel Aziz ;
- Sous-lieutenant BOKINI Mathias ;
- Sous-lieutenant DOSSOU G. Ezéchiél ;
- Sous-lieutenant ETCHOU Paul ;
- Sous-lieutenant GANFLE Alphonse ;
- Sous-lieutenant GBENONCHI Thomas ;
- Sous-lieutenant GBETOHO Légy Comlan ;
- Sous-lieutenant HOUETOGNON Michel ;
- Sous-lieutenant HOUNKPONOU François ;
- Sous-lieutenant LANTONKPODE Chimène ;
- Sous-lieutenant NONTI Datri Bienvenu ;
- Sous-lieutenant SEMEGLO H. S. Déo Gracias ;
- Sous-lieutenant SOGBOSSI Rock Ervel ;
- Sous-lieutenant SOSSOU Vignon K. Casimir ;
- Sous-lieutenant THYAMOU Rodrigue ;
- Sous-lieutenant TROUKOU Thierry.

GENDARMERIE NATIONALE

- Sous-lieutenant ABDOULAYE Sadiatou ;
- Sous-lieutenant DEGBE Elie ;
- Sous-lieutenant DJIMA DAOUDA Abassi ;
- Sous-lieutenant KONTTO S. Fulbert ;
- Sous-lieutenant SAHGUI TCHATI Jérôme ;
- Sous-lieutenant SAMBIENI Teffa ;
- Sous-lieutenant SOULE Abdoulaye ;
- Sous-lieutenant ZOGLOBOSSOU Honoré.

ARTICLE 2 : Les promotions ci-dessus accordées donnent droit à une augmentation de traitement dans les conditions définies par le décret n°80-34 du 11 février 1980 susvisé.

(Handwritten marks)

ARTICLE 3 : Le Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 FEVRIER 2010

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
 de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
 de l'Action Gouvernementale,



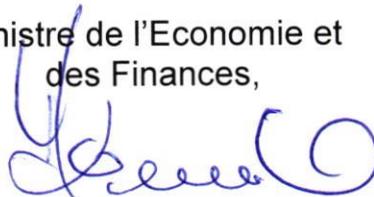
Pascal Irénée KOUPAKI

Ministre d'Etat
 Chargé de la Défense Nationale,



Issifou KOGUI N'DOURO

Ministre de l'Economie et
 des Finances,



Idriss L. DAOUDA